

Syndicats : lendemains de crise ?

Jean-Marie Pernot
Gallimard, Folio, 2005

Quelle est la légitimité actuelle du syndicalisme ? Tel est le point de départ problématique de l'ouvrage de Jean-Marie Pernot, *Syndicats : lendemains de crise ?* L'est-il seulement encore légitime alors qu'il donne tous les signes de l'épuisement, malmené depuis sa création par des crises aussi nombreuses que diversifiées, qui s'accroissent depuis une trentaine d'années, faisant de lui une sorte de coquille vide, un chevalier inexistant selon le titre d'un livre d'Italo Calvino cité par l'auteur. Cette interrogation sur la légitimité de l'acteur syndical est liée à un double paradoxe, déjà relevé en 1988 par Pierre Rosanvallon dans *La question syndicale*. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le syndicalisme en France est institutionnellement fort, cette institutionnalisation étant porteuse des principaux moyens sur lesquels s'appuient aujourd'hui les syndicats pour exister, et structurellement faible, le taux de syndicalisation français étant le plus bas d'Europe (de 8 à 9 %). Parallèlement, les salariés déclarent régulièrement dans les sondages considérer que le syndicalisme est nécessaire et utile (tout en le critiquant sur son efficacité), sans pour autant sauter le pas de l'adhésion et d'un engagement plus marqué. Comment comprendre une telle situation, qui fonde la spécificité du syndicalisme français, sans pour autant être totalement éloignée de la réalité syndicale d'autres pays européens ? Élément intéressant, on remarquera que le questionnement ouvert par Jean-Marie Pernot a lieu à un moment où, par un retournement assez singulier, le double paradoxe évoqué ci-dessus est en train de s'inverser. En effet, depuis quelques années, le syndicalisme donne les signes d'un léger rétablissement, sur le plan de son audience (comme le montrent par exemple les élections de 2004 pour les Comités d'entreprise), et de ses effectifs. Mais il semble de moins en moins écouté par les pouvoirs publics qui multiplient les réformes – retraite, assurance maladie, dialogue social, etc. – en le consultant à peine, l'épisode du CPE en 2006 constituant le point d'acmé de cette évolution. Cette dernière phase, profondément déstabilisatrice pour les organisations syndicales, représente pour l'auteur la « fin d'un cycle ». Instauré à la fin de la seconde guerre mondiale par la mise en place d'un vaste système de régulation sociale, celui-ci serait aujourd'hui « arrivé au bout de ce qu'il pouvait produire », notamment en raison de « l'essor des politiques néo-libérales [qui] s'accompagne d'une prégnance croissante de la main-invisible de l'Etat dans les relations sociales [et] qui a fortement limité l'espace d'autonomie et de responsabilité du syndicalisme ». Sauf que l'on ne connaît pas la nature de celui qui va suivre. D'où le titre volontairement ambigu de l'ouvrage de Jean-Marie Pernot, les « lendemains de crise » pouvant déboucher aussi bien sur une guérison que donner lieu à une aggravation.

La méthode employée par le chercheur de l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales) pour étudier son objet emprunte celle du détour, utilisée par le passé par Georges Balandier qui préconisait de jeter un regard anthropologique sur les sociétés modernes pour mieux comprendre leurs déterminants et leurs mutations (1985). Détour par l'actualité, en l'occurrence par le mouvement de 2003 contre le plan Fillon sur les retraites (premier chapitre), que l'auteur considère comme « un moment clef car emblématique des tensions et des contradictions du syndicalisme français » (marqué entre autres par sa division, sa fragilisation face au primat du politique, son impuissance liée à l'étroitesse de sa base syndicale, sa difficulté de sortir de l'orbite du secteur public, etc.) ; détour par

l'histoire (deuxième chapitre), l'état actuel du syndicalisme étant le produit de différents héritages historiques dont, parmi ceux que l'on évoque rarement, celui de l'individualisation du droit du travail français qui n'encourage pas l'adhésion ; détour par la comparaison internationale (troisième chapitre), la mauvaise santé du syndicalisme français cachant celle d'un syndicalisme européen et mondial partout en toute petite forme (la crise syndicale française étant par contre originale par sa précocité et son intensité).

Cette appréhension du phénomène syndical sous un angle dynamique s'adosse sur trois idées forces : - l'impérieuse nécessité de sortir d'une vision essentialiste du syndicalisme, à la fois parce qu'il n'est qu'un des acteurs du triangle des relations professionnelles (avec le patronat et l'Etat) et qu'il est traversé, comme toutes les autres institutions sociales, par les mutations sociales qui affectent la société dans son ensemble (individualisation, juridicisation des relations sociales, etc.) ; - l'affaiblissement de la force du syndicalisme au niveau hexagonal comme mondial, que Jean-Marie Pernot déduit de deux évolutions majeures : la moindre efficacité de la négociation et la baisse de capacité des partenaires à produire des compromis sociaux, ces deux évolutions étant elles-mêmes générées par la pression de la mondialisation sur les systèmes des relations professionnelles, la tendance des pouvoirs publics à intervenir de plus en plus unilatéralement en matière économique et sociale (y compris dans les pays rompus à la concertation), la prise de distance des bases syndicales face à des compromis sociaux de plus en plus déséquilibrés, tous ces éléments aboutissant à une « crise du partenariat social comme modèle culturel » ; - le rôle particulier joué par le syndicalisme français dans sa propre crise du fait de ses divisions internes (chapitre quatre) mais également en raison de son « absence de perception des conditions de sa puissance », celui-ci étant par exemple le seul en Europe à ne pas avoir tenté de « maintenir le cadre de la branche au cœur de la régulation ». Avec pour résultat, un glissement tendanciel de la négociation au niveau de l'entreprise qui n'a absolument pas concouru au progrès social et qui « a augmenté les écarts de situation dans le monde du travail », ce qui, au final, a réduit la puissance syndicale, les syndicats « ne parvenant plus à maintenir les conditions d'une construction d'intérêts communs ».

L'intérêt et la force de cet ouvrage, au-delà de la parfaite connaissance du monde syndical montré par son auteur, vient de cet emprunt à la sociologie dynamique qui lui permet d'échapper à toute naturalisation du phénomène syndical : en refusant les visions sommaires que l'on fait communément de lui, par oubli de ses genèses sociales-historiques (en rappelant par exemple que le syndicalisme français n'est pas né révolutionnaire mais qu'il l'est devenu), les fausses divisions (entre « pro de la réforme » et « pro du conservatisme ») ou en insistant sur la nécessité de ne pas développer une vision partielle et figée de la représentation syndicale qui constitue au contraire un ensemble de séquences séparées mais interdépendantes (revendications, production de soutiens, négociations, résultats) ; ce qui amène l'auteur à considérer que l'une des difficultés du syndicalisme français repose assez largement sur son incapacité à embrasser l'ensemble du « cycle de la représentation » (chapitre cinq). On peut ne pas toujours être d'accord avec Jean-Marie Pernot : lorsqu'il qualifie par exemple la première phase de l'ère des relations industrielles (bornée d'un côté par l'apparition des premières formes d'associations ouvrières en 1830 et de l'autre par les accords Matignon de 1936), de « barbare », adoptant en cela un schéma relativement déterministe et évolutionniste des relations professionnelles françaises (même s'il tempère assez rapidement cette vision en montrant que la

seconde phase, dite d'institutionnalisation, n'a jamais été un chemin parsemé de roses, le syndicalisme français ne parvenant pas à trouver ses marques face à l'hostilité politique à peu près permanente du patronat et aux conceptions étatiques de la gestion partenariale du social) ; ou dans la manière dont il applique son propre schéma de « la fonction représentative du syndicalisme » à chacun des sept pôles fédératifs français (les cinq confédérations dites représentatives, l'UNSA et Solidaires).

Mais plus que de désaccords, on est davantage tenté d'interroger son avis sur certaines dimensions, qui nous paraissent essentielles, de l'évolution du syndicalisme contemporain : le modèle fédéral reste-t-il le modèle de structuration pertinent alors que se développent par ailleurs des nouvelles formes d'organisation collective ? Plus largement, le syndicalisme reste-t-il une forme institutionnelle viable à un moment où l'on assiste à un mouvement plus vaste de désinstitutionnalisation ? A partir de quelles convergences peut se construire le syndicalisme européen ? Et quel(s) lien(s) peut-il développer avec le mouvement altermondialiste ? Autant de questions dont le traitement pourrait donner lieu à un futur ouvrage. On l'espère aussi réussi.

Jean-Michel Denis

Université de Marne la Vallée

Chercheur associé au Centre d'Etudes de l'Emploi